

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : MOTO-CLUB DES 3 LYS
E-MAIL : helyette.higy@gmail.com
TÉLÉPHONE : 07 69 46 23 17
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Helyette HIGY

N° D'ÉPREUVE FFM : 505
DATE : 19 mai 2024
LIEU : BARTENHEIM (68870)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	JEAN-PHILIPPE JANODET	Licence : 239843
Président du Jury ou Arbitre* -----	THIERRY POMMIER	Licence : 037500
Membre du Jury -----	CLAUDE DEFOORT	Licence : 131437
Membre du Jury -----	THIERRY SELIG	Licence : 066617
Commissaire technique responsable -	GUILLAUME GRIFFON	Licence : 201740
Responsable du chronométrage -----	CHRISTELLE GROULT	Licence : 183823

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
85CC ESPOIRS GRAND-EST	12	15	85cc 2T, 150 4T	35 €
QUADS GRAND-EST	16	/	250cc 2 ou 4T mini et 525 cc 2 ou 4T maxi	45 €
125CC LIGUE	13	/	125cc 2T	45 €
TROPHEE 250	15	/	250cc 2T, 250cc 4T	45 €
LIGUE 250/450	13 ^{**} / 15 ^{**}	/	125cc 2T à 450cc 4T	45 €. 13 ^{**} / 15 ^{**} : 13 ans=125cc 2T et 15 ans>125cc 2T
TROPHEE VÉTÉRANS/FÉMININES/MOTOS ANCIENNES	13 ^{**} / 15 ^{**} / 40 [*]	/	125cc 2T jusqu'à 500cc	45 €. 13 ^{**} / 15 ^{**} : 13 ans=125cc 2T et 15 ans>125cc 2T 40 [*] : à partir de 40 ans pour les vétérans

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Jean-Marie HAEGY		
Nombre de secouristes	15	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	POLYCLINIQUE 3 FRONTIERES	Temps de trajet (en min)	10

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	MOTO-CLUB DES 3 LYS	Longueur du circuit	1510m
Adresse	BORDURE A35 - 68870 BARTENHEIM	Largeur minimum de la piste	6M
		Largeur de la grille	22m
		Longueur de la ligne droite de départ	90m
		Nombre d'OCP*	18
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : **36**
En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **08/02/2024**

MOTO CLUB DES TROIS LYS
24A av. Gal de Gaulle
68300 SAINT-LOUIS
Agré Jeunesse et Sports
07/2004 - 68 - S
Tél. : 03 89 70 05 45 - Fax : 03 89 69 43 93
www.mc3lys.fr

VISA DE LA LIGUE

DATE: **08/02/2024**
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **14/02/2024**
NUMÉRO: **24/0164**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org